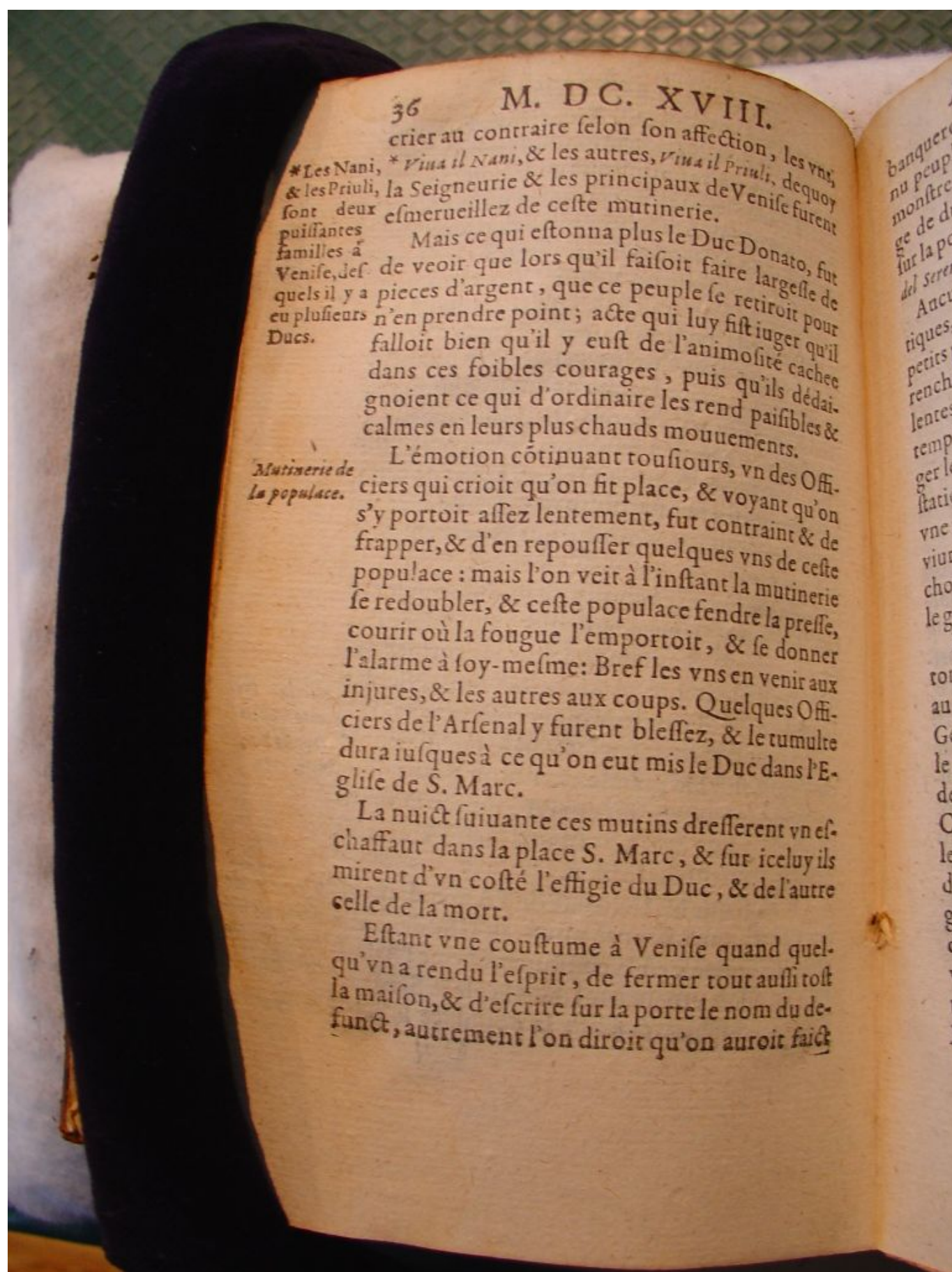


1618_036.jpg



36 M. DC. XVIII.

crier au contraire selon son affection, les vns, ** Les Nani, * Vna il Nani,* & les autres, *Vna il Priuli,* de quoy la Seigneurie & les principaux de Venise furent esmerueillez de ceste mutinerie.

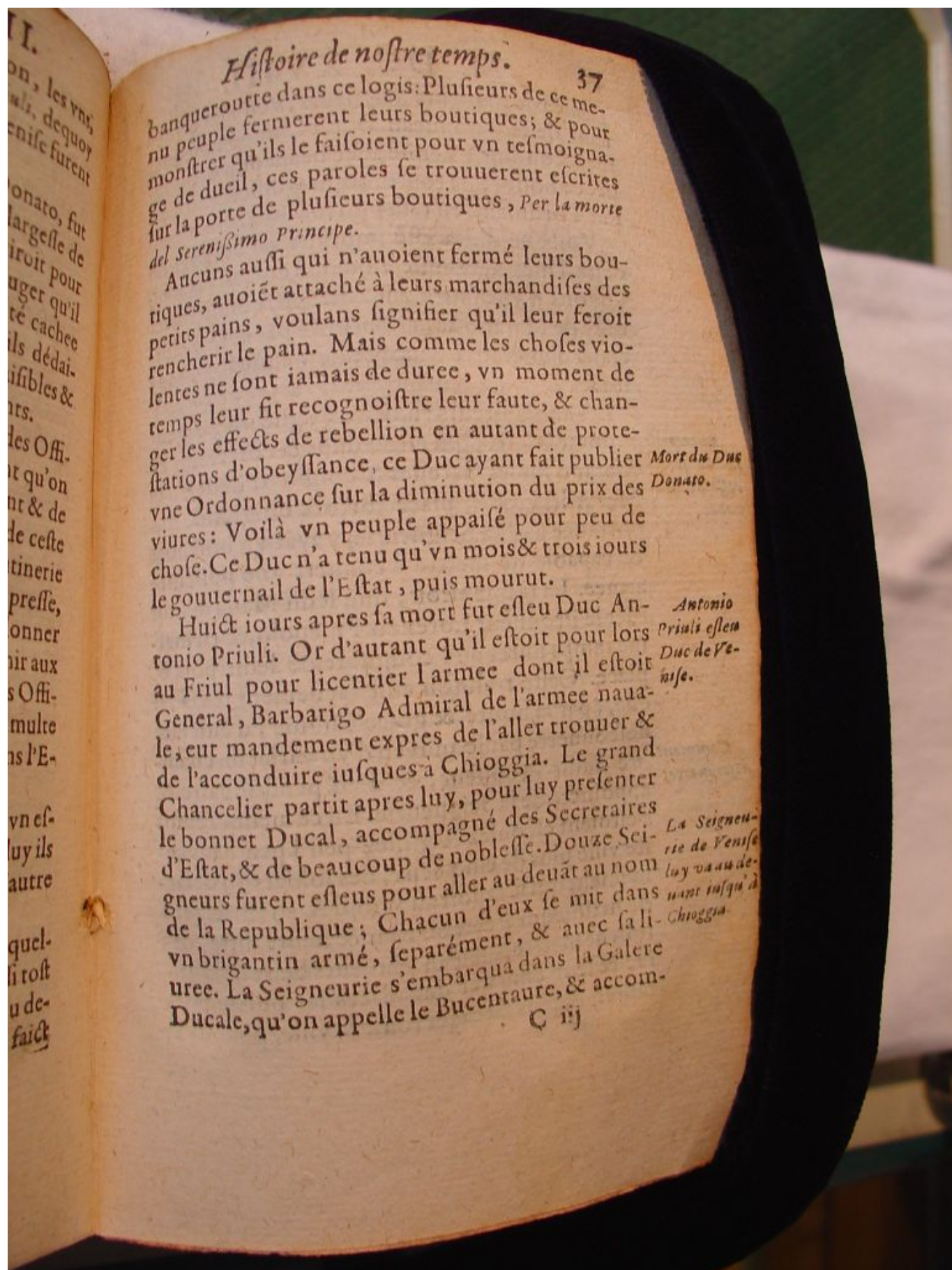
Mais ce qui estonna plus le Duc Donato, fut de veoir que lors qu'il faisoit faire largesse de pieces d'argent, que ce peuple se retiroit pour n'en prendre point; acte qui luy fist iuger qu'il falloit bien qu'il y eust de l'animosité cachee dans ces foibles courages, puis qu'ils dédaignoient ce qui d'ordinaire les rend paisibles & calmes en leurs plus chauds mouuements.

Mutinerie de la populace. L'émotion cōtinuant tousiours, vn des Officiers qui crioit qu'on fit place, & voyant qu'on s'y portoit assez lentement, fut contraint & de frapper, & d'en repousser quelques vns de ceste populace: mais l'on veit à l'instant la mutinerie se redoubler, & ceste populace fendre la presse, courir où la fougue l'emportoit, & se donner l'alarme à soy-mesme: Bref les vns en venir aux injures, & les autres aux coups. Quelques Officiers de l'Arsenal y furent blesez, & le tumulte dura iusques à ce qu'on eut mis le Duc dans l'Eglise de S. Marc.

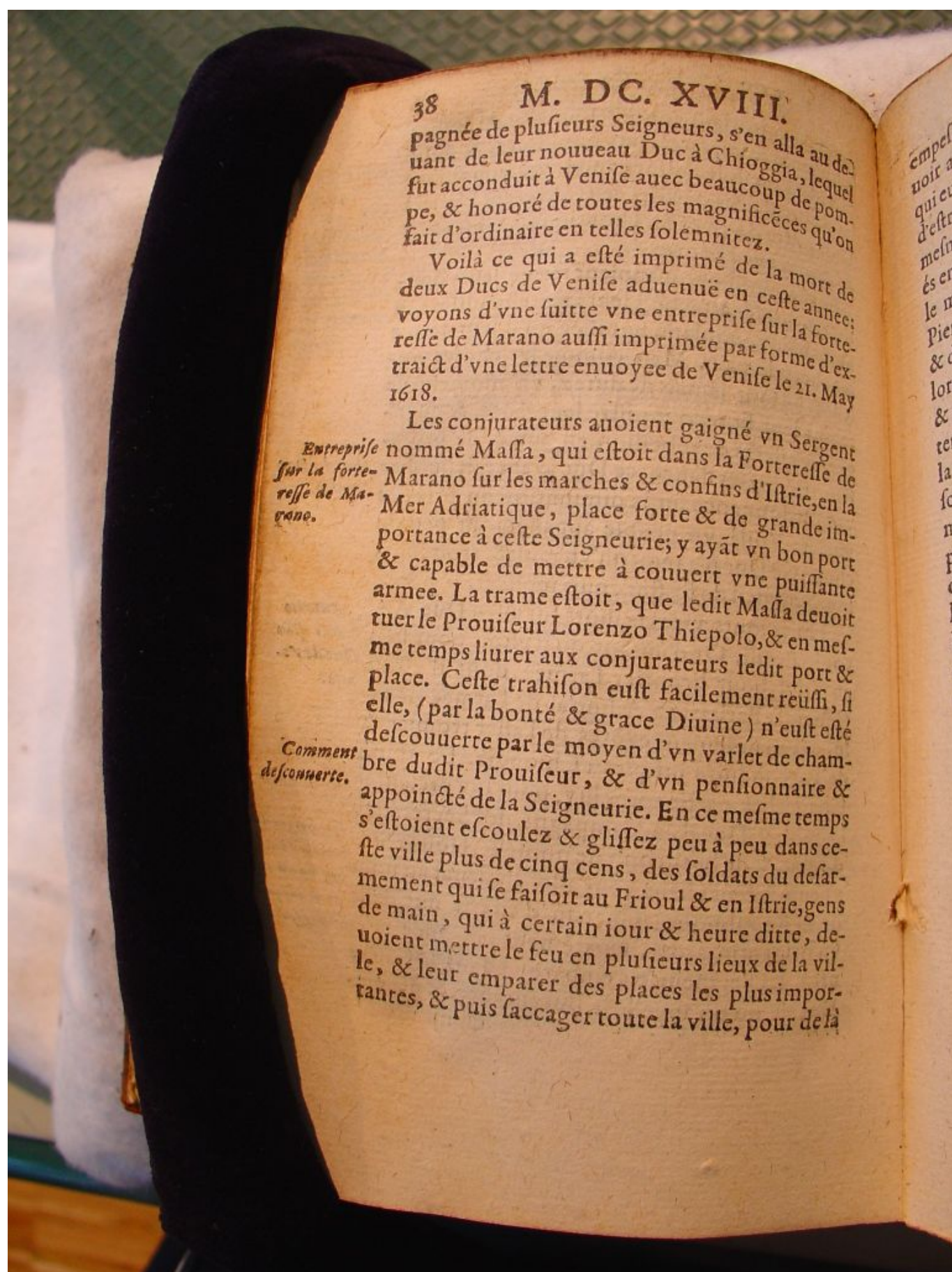
La nuit suiuaute ces mutins dresserent vn eschaffaut dans la place S. Marc, & sur iceluy ils mirent d'vn costé l'effigie du Duc, & de l'autre celle de la mort.

Estant vne coustume à Venise quand quelqu'un a rendu l'esprit, de fermer tout aussi tost la maison, & d'escrire sur la porte le nom du defunct, autrement l'on diroit qu'on auroit fait

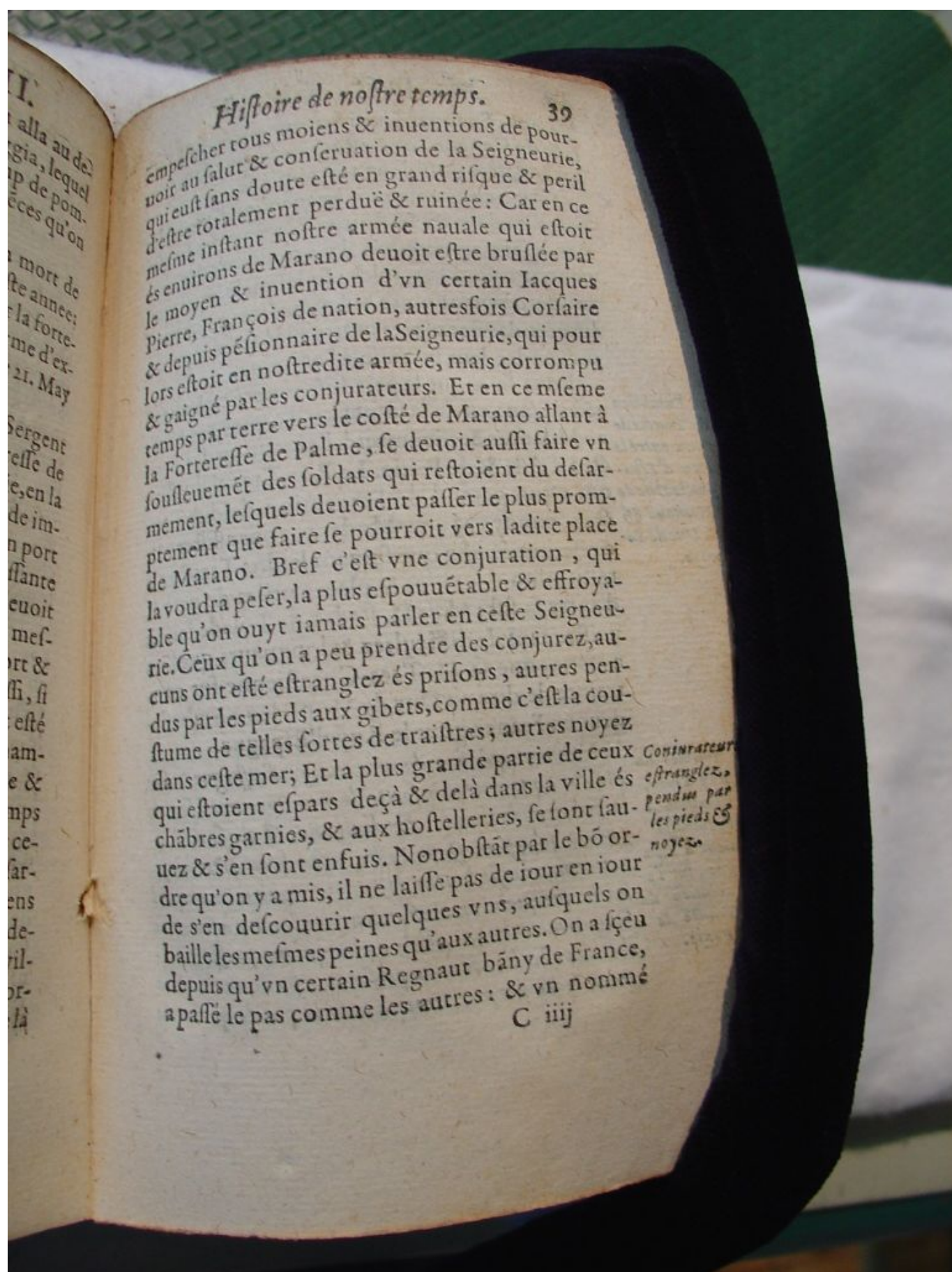
1618_037.jpg



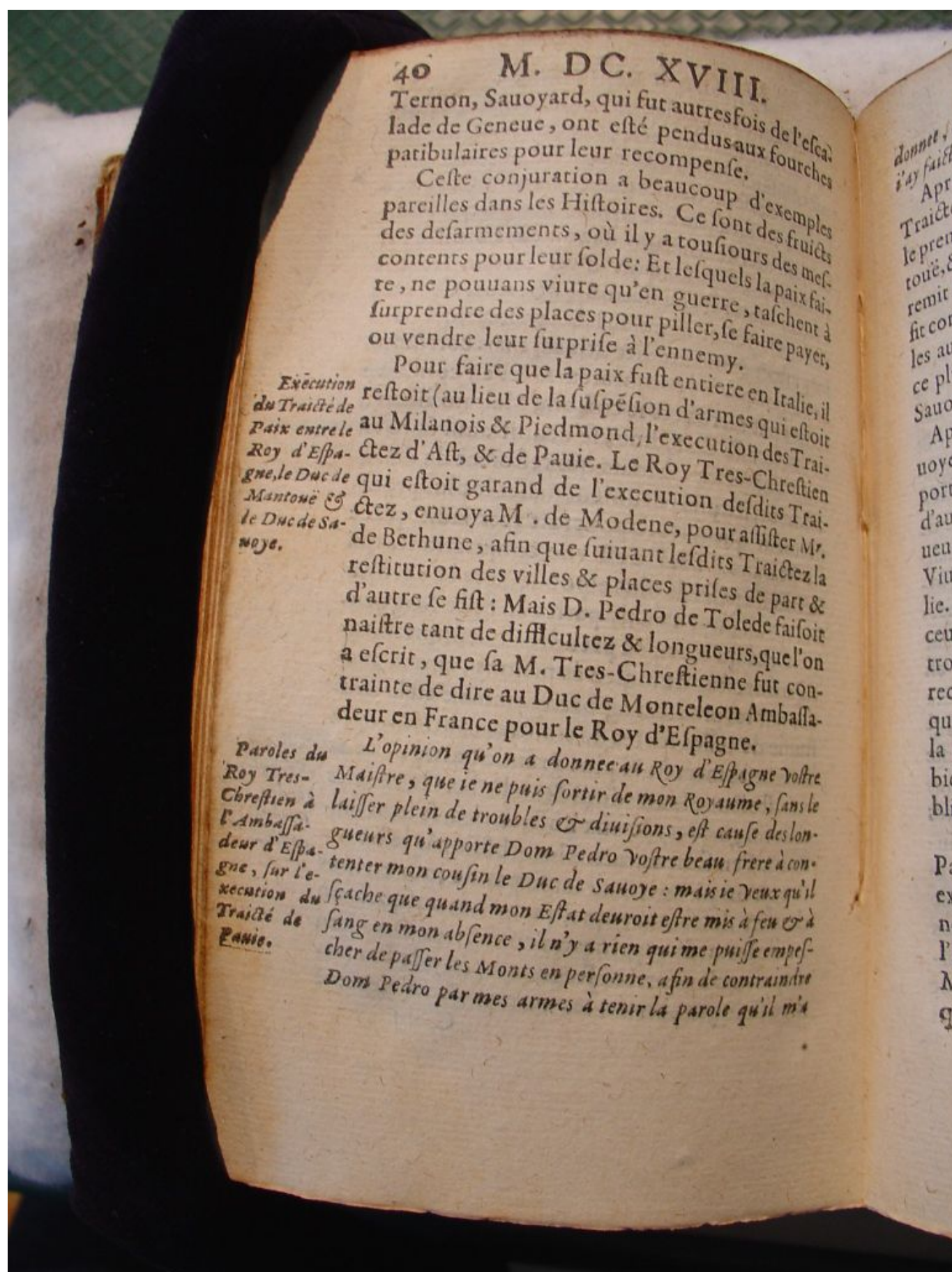
1618_038.jpg



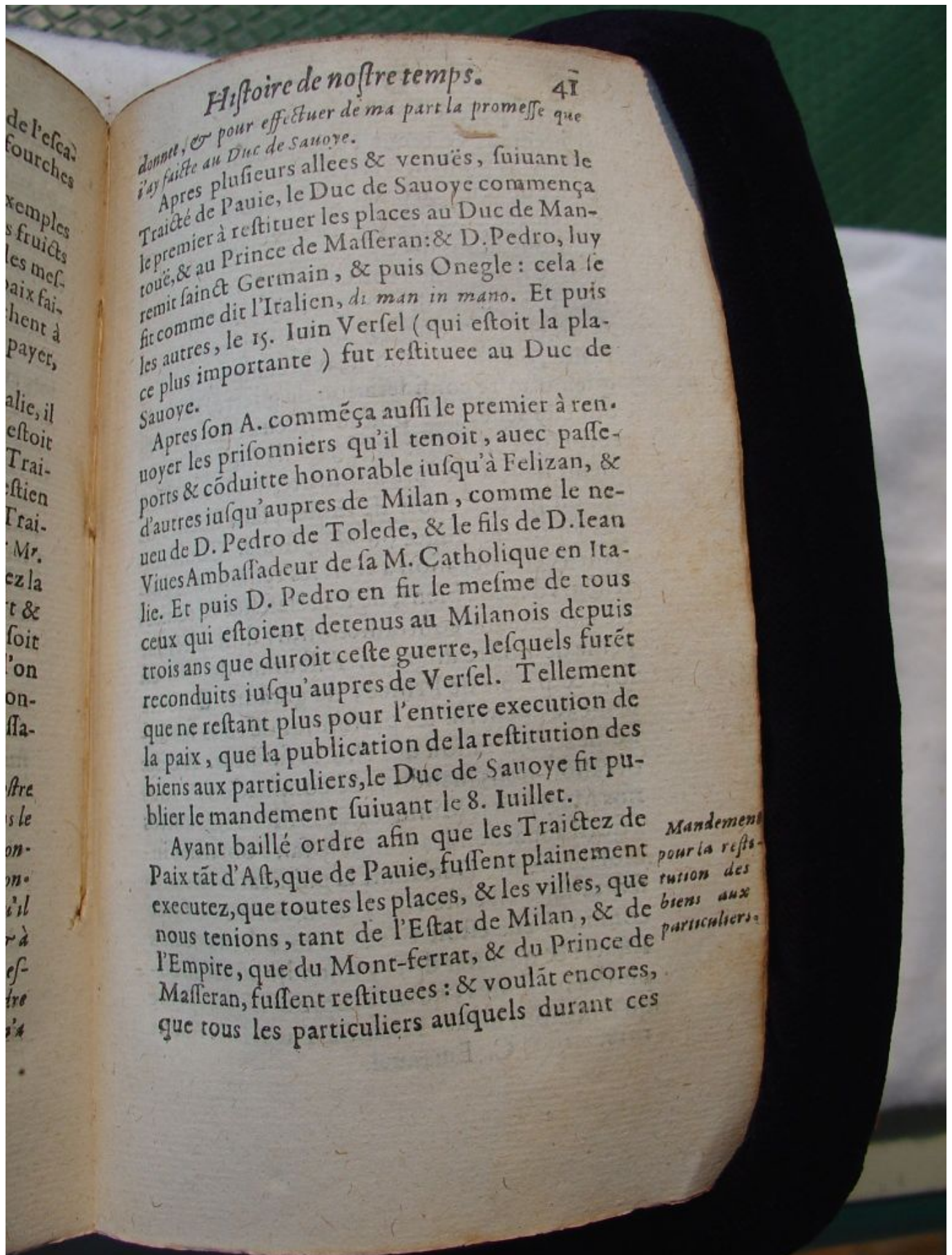
1618_039.jpg



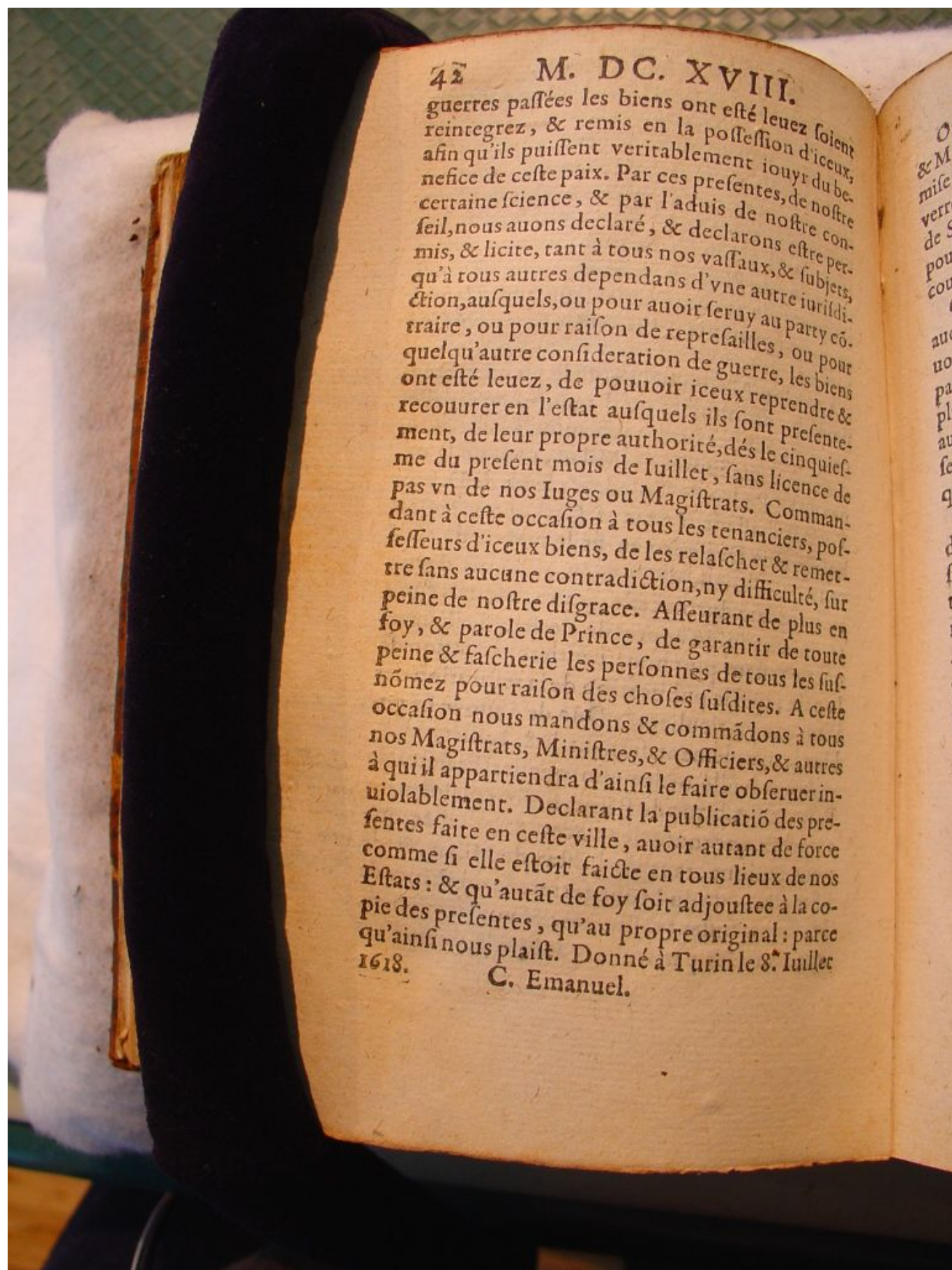
1618_040.jpg



1618_041.jpg



1618_042.jpg



1618_043.jpg

Histoire de nostre temps.

43

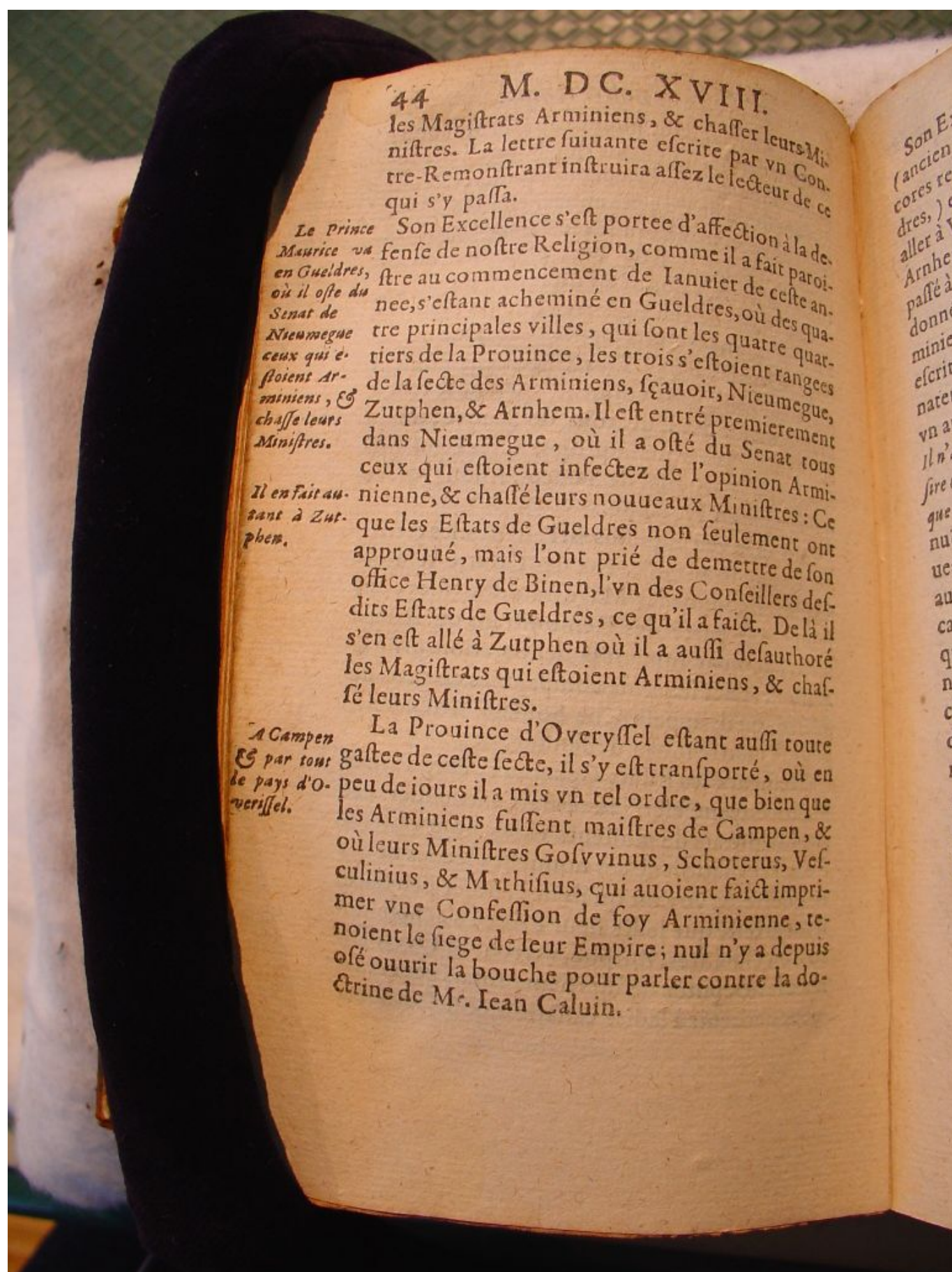
On fit vne pareille publication au Milanois, & Mont-ferrat, tellement que la paix a esté remise en l'Italie. Dieu l'y vucille maintenir. Nous verrons sur la fin de ceste annee, comme le Duc de Sauoye enuoya son fils le Prince Cardinal, pour remercier le Roy Tres-Chrestien du secours qu'il auoit donné à l'Estat de Sauoye.

On disoit de ceste guerre, que les François auoient donné secours *oportune* au Duc de Sauoye. Que les Roys Tres-Chrestiens estoient parfaitement bons voisins: & qu'il ne se falloit plus souuenir des Ducatons de Sauoye, où on auoit mis *oportune* mal à propos apres l'enuahissement du Marquisat de Saluces. Allons voir ce qui se passe en Holande.

Vous auez veu cy dessus en l'an 1617. les escrits des Remonstrans, & ceux des Contre-remonstrans: & comme les Magistrats des villes, qui tenoient le party des Remonstrans ou Arme-niens, auoient suiuant la deliberation prise le 4. Aoust, faict leuee de compagnies de gens de guerre, qu'ils appelloient Soldats Attendants, pour se mettre sur la deffenfue.

Messieurs les Estats Generaux, & le Prince Maurice ayant escrit aux Estats particuliers, & aux Magistrats de plusieurs villes, pour obtenir d'eux la cassation de ces nouvelles leuees de gés de guerre, & voyant qu'ils ne l'auoiét peu faire, il fut arresté que ledit sieur Prince s'achemineroit en Gueldres, Zutphé, Vtrecht & Overissel, avec les Deputez desdits sieurs Estats generaux, pour paruenir à ladite cassation, & desauthorer

1618_044.jpg



1618_045.jpg

Histoire de nostre temps.

45

Son Excellence desirant entrer dans Arnhem (ancien siege des Ducs de Gueldres, & où encores reside la Chancellerie & Cōseil de Gueldres,) elle faict courir le bruit qu'elle vouloit aller à Vtrecht. Or il y auoit grosse garnison à Arnhem de soldats Attendants. Et ce qui festoit passé à Nieumegue, Zutphen, & Campen auoit donné l'alarme aux Senateurs, & Ministres Arminiens de ceste ville là. Son Excellence ayant escrit au Senat qu'il desiroit y passer, deux Senateurs furent deputez, pour le prier qu'il prit vn autre chemin, & que le peuple estoit esmeu: il n'a point occasion de s'esmouuoir (leur dit-il,) ie desire coucher ceste nuit dans Arnhem, & le feray quelque chose qui puisse aduenir. Ce qu'il fit. Sur la venue le Senat fit commandement à leurs nouveaux Capitaines & soldats Attendants, (qu'ils auoient logez au fort neuf) de se tenir prests, en cas que son Excellence voulust entreprendre quelque chose sur leur ville. Et luy, pria le Senat de licentier ces soldats, & leur dit plusieurs choses pour les persuader d'obeyr à la volonté de Messieurs les Estats Generaux. Ce qu'ayant refusé de faire, il se resolut de parler aux soldats Attendants, & auant qu'vser de force, voir si le respect que les gens de guerre luy auoient tousiours porté estoit du tout effacé de leur esprit.

Or il auoit de bonnes intelligences avec ceux de nostre Religion en ceste ville. Et d'autre costé il auoit donné ordre qu'au poinct du iour le Comte Ernest de Nassau, avec quelques troupes de cauallerie, & d'infanterie, eussent à se ré-

*Entre dans
Arnhem, d'où
il met dehors
les soldats
Attendants.*

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan